

Service Signature 2025
Programme d'incitatifs pour les succursales

1. DURÉE

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

2. ADMISSIBILITÉ

Cette promotion est ouverte aux succursales de distributeurs électriques Service Signature au Canada.

Tous les participants et toutes les participantes doivent être des résidents légaux du Canada et avoir 18 ans ou plus. Exclu(e)s sont les employé(e)s de ABB ainsi que toute personne domiciliée chez ou apparentée à un(e) employé(e). Sont également exclus les Fonctionnaires gouvernementaux, aux fins de ce Règlement, « Fonctionnaires gouvernementaux » est défini comme étant tous les fonctionnaires élus ou nommés, les candidats à toute charge publique, les consultants occupant un poste gouvernemental, les employés de sociétés détenues ou contrôlées par l'État, les dirigeants ou administrateurs de partis politiques, ou toute personne agissant au nom d'un gouvernement ou d'une organisation internationale gouvernementale ou publique (telle que les Nations Unies ou la Banque Mondiale). Tous les individus employés par, ou dirigeant, une entité gouvernementale sont considérés comme des Fonctionnaires gouvernementaux, sans égard au rang ou au poste. L'expression Fonctionnaires gouvernementaux comprend également les postes gouvernementaux honoraires, les conseillers d'un gouvernement, les universitaires et les employés, administrateurs et dirigeants d'universités et institutions de santé régies par le gouvernement, et des municipalités, des régies de santé, des hôpitaux, des commissions scolaires, des écoles et des collèges.

Tout renseignement fourni à ABB doit être vrai, exact et complet. ABB se réserve le droit d'exclure tout(e) participant(e) qui fournit des renseignements faux, inexacts ou incomplets.

3. MODALITÉS DE PARTICIPATION

En accomplissant des activités précises tout au long de l'année, les succursales peuvent obtenir des droits de participation aux tirages trimestriels ci-dessous.

Il y a quatre (4) manières d'obtenir des droits de participation :

A. Conversions de produits

10 participations seront attribuées pour chaque conversion de gamme de produits effectuée.

- Convertir une succursale de la gamme de produits d'un concurrent à une gamme de produits ABB
- Le directeur régional des ventes ABB doit approuver l'activité avant que les participations puissent être attribuées pour le trimestre — un pourcentage significatif de conversion doit être fait ou en cours

Les conversions de produits et les visites conjointes doivent être entrées dans la section « Plan de croissance » du portail de vente par le représentant des ventes ABB et approuvées par le directeur régional des ventes. L'équipe du marketing générera un rapport sur une base mensuelle pour suivre les activités et attribuer les participations.

B. Nouvelle activité trimestrielle interactive

10 participations pour chaque succursale ayant des employés qui participent à une activité trimestrielle.

- Il y aura un nouveau prix pour chaque activité.
- Les activités auront lieu au premier, deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2025.
- Une communication sera envoyée chaque trimestre aux succursales/employés Service Signature pour promouvoir l'activité.

Tous les trimestres, l'équipe du marketing générera un rapport pour attribuer les droits de participation.

C. Modules Au Courant^{MC} complétés

1 participation pour chaque cinq (5) modules supplémentaires complétés collectivement par les employés de la succursale.

- Terminés au cours du trimestre
- Les employés de la succursale sont responsables de la mise à jour de leurs profils Au Courant pour s'assurer qu'ils ont sélectionné la succursale appropriée
- Rapport via les statistiques de la plateforme Au Courant

D. Croissance des ventes

Chaque succursale pourrait obtenir des droits de participation basés sur la croissance des ventes par trimestre, selon les critères suivants :

- Augmentation de 5 à 10 % : 3 participations
- Augmentation de 11 à 15 % : 5 participations
- Augmentation de 16 % ou plus : 10 participations

Les succursales doivent avoir été en activité pendant toute l'année 2024 et avoir un historique de ventes pour toute cette période. L'augmentation est calculée selon les ventes totales, conformément aux rapports Service Signature et en considérant séparément les ventes commerciales et industrielles.

Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles qui ont été obtenues. Les succursales gagnantes seront déterminées par un tirage au sort. Les tirages auront lieu chez ABB Électrification Canada Inc., Produits d'installation, 700, avenue Thomas, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec J2X 2M9.

4. PRIX

A. Repas et prix pour les succursales

Vingt-quatre (24) succursales gagnantes, soit une (1) par trimestre et par six (6) régions de ventes (Colombie-Britannique, Alberta, Prairies, Ontario, Québec et les provinces de l'Atlantique), seront déterminées par tirages au sort qui auront lieu comme suit :

- Six (6) succursales gagnantes seront tirées en avril 2025 parmi toutes les participations obtenues au 1^{er} trimestre
- Six (6) succursales gagnantes seront tirées en juillet 2025 parmi toutes les participations obtenues au 2^e trimestre
- Six (6) succursales gagnantes seront tirées en novembre 2025 parmi toutes les participations obtenues au 3^e trimestre
- Six (6) succursales gagnantes seront tirées au sort en janvier 2026 parmi toutes les participations obtenues au 4^e trimestre

Les succursales recevront le prix qu'elles ont choisi, soit un barbecue, un mini-réfrigérateur ou une table de jeu baby-foot. Les représentants d'ABB seront responsables de l'achat et de la livraison du réservoir de propane si la succursale choisit le barbecue.

Les représentants des ventes d'ABB communiqueront avec les directeurs des succursales gagnantes pour discuter et déterminer les détails précis de l'événement : date, heure, menu, fournisseur, emplacement.

ABB se réserve le droit de personnaliser le repas en fonction des exigences de la succursale/région et des fournisseurs.

L'équipe du marketing sera responsable de la remise des prix aux succursales.

La valeur approximative de chaque prix est de 1 200 \$ CAN.



B. Nouvelle activité trimestrielle interactive

Chaque succursale recevra 10 participations lorsque ses employés auront participé à une activité trimestrielle. Les employés des succursales participantes auront également la possibilité de gagner un prix.

Il y aura un nouveau prix pour chaque activité. Les détails seront envoyés par courriel et affichés sur le [site web Service Signature](#).

ABB contactera les employés des succursales gagnantes pour confirmer l'adresse de livraison. Le service marketing sera chargé de livrer le prix aux succursales.

S'il est impossible de décerner les prix selon ces règlements, ABB se réserve le droit de remplacer les prix par des prix de même nature ou de valeur équivalente. En cas de circonstance imprévue affectant le concours, ABB se réserve le droit d'annuler la totalité de la distribution des prix. Si un(e) gagnant(e) ne peut, ou ne veut pas accepter son prix tel quel, ladite personne n'aura droit à aucune compensation.

6. REMISES DES PRIX

La succursale gagnante doit pouvoir être contactée par un représentant de ABB en deçà de dix (10) jours ouvrables après le tirage.

En participant et en acceptant les prix, les employé(e)s de la succursale gagnante acceptent de fournir leur nom, voix, photo, vidéo ou autre document demandé par ABB aux fins de publicité ou de promotion.

Les noms des succursales gagnantes seront affichés sur le site <http://www.tnb.ca.abb.com/fr/ss/>.